

**Politique montréalaise pour l'action communautaire: Recommandations
issues de l'écosystème communautaire de Parc-Extension**



TABLE DE QUARTIER DE PARC-EXTENSION

Vendredi 7 février 2020

**MÉMOIRE DÉPOSÉ PAR LA TABLE DE QUARTIER DE PARC-EXTENSION À LA
COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LA DIVERSITÉ
MONTRÉALAISE**

À propos des auteurs:

La Table de quartier de Parc-Extension¹ est un mécanisme de concertation en développement social qui regroupe les acteurs autour de sa mission, qui est d'améliorer les conditions et la qualité de vie des résidents et de promouvoir leurs droits et leurs intérêts collectifs.

¹ www.parcex.org

TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ	p. 4
INTRODUCTION.....	p. 5
METHODOLOGIE.....	p. 6
ENJEUX : SELON LA TABLE.....	p. 6
ENJEUX : SELON LES ORGANISMES.....	p. 9
CONCLUSION : LES 19 RECOMMANDATIONS.....	p. 16
ANNEXE 1: QUESTIONNAIRE.....	p. 18
ANNEXE 2: LETTRE D'UN ORGANISME DE PARC-EXTENSION.....	p. 20

Résumé:

En tant que regroupement du milieu communautaire, la Table de quartier est considérée par la Ville de Montréal comme une interlocutrice clé² et un porte parole dans les lieux d'influence³ s'exprimant au nom de ses membres auprès des instances politiques. Le présent mémoire est inspiré de deux sources. En premier lieu, il est issu des témoignages des partenaires de la Table, qui, dans le cadre de leur travail, sont à même d'observer les zones d'incertitude où les champs de compétence de la Ville et du secteur communautaire bénéficieraient d'un meilleur arrimage. En deuxième lieu, la Table, de par sa récente arrivée dans le quartier⁴, prend également la parole en sa propre personne et de sa modeste expérience en matière de mobilisation citoyenne.

Méthodologie: Questionnaire distribué aux partenaire

En janvier 2020, la Table a créé un questionnaire reprenant les grands axes de la *Politique montréalaise* et invitant les partenaires à les commenter en fonction de leur expérience (Annexe 1). Cette méthode visait à recueillir des témoignages ouverts et qualitatifs afin d'y dégager des thèmes méritant une plus grande attention afin d'agréments la politique déjà en place. Les partenaires sondés, par courriel, par téléphone et en personne.

Recommandations:

Les organismes : Les organismes, forts d'une expérience de terrain qui s'avère relativement peu exploitée par la Ville, réclament (1) une plus grande reconnaissance de leur expertise comme preuve de leur autonomie par rapport aux instances municipales, notamment par l'entremise des tables sectorielles et intersectorielle du quartier ; (2) une mise en valeur plus soutenue de leurs missions respectives par l'implication de personnel dédié à des enquêtes de terrain, la localisation dans des espaces salubres et accueillants pour leur clientèle et l'accès à des fonds plus directement en rapport avec leur raison d'être ; (3) une exigence de transparence dans la répartition de ces fonds, dans leurs critères d'attribution et les mécanismes d'évaluation, ainsi qu'une plus grande représentativité de la diversité culturelle au sein du personnel de la Ville ; (4) une révision des priorités d'action de la Ville en fonction de la réalité des quartiers, et non en fonction des axes de la Ville-centre. Les organismes de Parc-Extension sont des piliers de la vie de quartier, au-delà du service sociocommunautaire ; la Ville doit les considérer comme des partenaires importants pour la définition de sa Politique, car ils rencontrent sur un territoire restreint les défis de la société montréalaise de demain : l'accueil et l'insertion

² Principe 1 de la Politique montréalaise sur l'action communautaire

³ P. 12

⁴ La Table a été officiellement mise sur pied en juin 2018.

socioprofessionnelle des nouveaux-arrivants, la lutte contre les abus envers les populations les plus vulnérables, la réussite scolaire des jeunes, l'amélioration globale de la qualité de vie, l'accès à un environnement sain et à tous les services présents sur le territoire pour une population d'origines diverses vivant en harmonie.

La Table : La Table, en sa qualité d'organisme de concertation ne se situe pas au même niveau d'intervention que les organismes communautaires en ce qu'elle n'est pas prestataire de services. (1) **Son statut doit être plus clairement défini** dans la politique montréalaise de sorte qu'elle ne vienne pas enfreindre l'autonomie des organismes du quartier (Expérience avec le PMI). (2) Si la raison d'être de la Politique montréalaise est de s'assurer que la Ville reste au plus près des citoyens en reléguant une partie de ses compétences aux organismes communautaires experts, elle devrait néanmoins adopter une vision plus englobante de l'apport du secteur communautaire et s'éloigner de l'effet de la compartimentalisation (Étude de cas du campus MIL). La Table a développé des outils d'auto consultation, une idée qui pourrait inspirer les principes directeurs de la Politique. En d'autres mots, le secteur communautaire est une richesse et devrait être sondé non pas uniquement dans les sphères où il pallie aux vides des politiques municipales, mais aussi pour son expertise dans les projets de la Ville près d'une communauté ciblée.

1. INTRODUCTION

Au sens large, une politique est «un énoncé de principes qui vient dicter la conduite des différents acteurs dans un domaine donné.»⁵ La *Politique montréalaise sur l'action communautaire* [politique] vient donc, au moyen de principes directeurs, encadrer les relations entre la Ville et le secteur communautaire en respectant sa contribution, son expertise et son autonomie et en lui offrant son soutien (partenariats, financement, professionnel, locatif) dans les domaines relevant de sa compétence.

En tant que regroupement du milieu communautaire, la Table de quartier est considérée par la Ville de Montréal comme une interlocutrice clé⁶ et un porte parole dans les lieux d'influence⁷ s'exprimant au nom de ses membres auprès des instances politiques. L'intervention de la Table dans le cadre de la consultation publique sur l'action communautaire vise à d'une part soulever les orientations de la Politique qui mériteraient d'être clarifiées et d'une autre part proposer des recommandations issues des expériences de partenaires et de la Table elle-même.

⁵ <https://asstsas.qc.ca/dossiers-thematiques/politiques-et-procedures>

⁶ Principe 1 de la Politique montréalaise sur l'action communautaire

⁷ P. 12

2. METHODOLOGIE

En janvier 2020, la Table a créé un questionnaire reprenant les grands axes de la *Politique montréalaise* et invitant tous ses partenaires situés sur le territoire de Parc-Extension, notamment à travers les tables sectorielles auxquelles ils siègent⁸, à les commenter en fonction de leur expérience (Annexe 1). Cette méthode visait à recueillir des témoignages ouverts et qualitatifs de différents afin d'y dégager des thèmes méritant une plus grande attention afin d'agréments la politique déjà en place. Les partenaires ont été sondés, par courriel, par téléphone et en personne.

- Un directeur d'agence de développement communautaire spécialisée dans le logement social (Brique par Brique)
- Quatre (4) coordonnateur.trices ou directeur.trices d'organismes communautaires d'insertion (Centre Génération Emploi - personnes en recherche d'emploi / Afrique au féminin - femmes / Transart 2000 - insertion et éducation des jeunes par les arts de la scène / Pact de rue - jeunes de 12 à 25 ans vivant des situations problématiques)
- Une coordinatrice de table de concertation sectorielle (Table de concertation Femmes)
- Un doctorant de l'UQÀM, collaborateur à un réseau de recherche-action sur Parc-Extension et actif dans le milieu communautaire du quartier (CBAR - CAPE)
- Un médecin omnipraticien travaillant au CLSC de Parc-Extension (CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal)

3. LES ENJEUX: SELON LA TABLE

Enjeu 1: Les types de groupes communautaires au delà des définitions

La politique doit reconnaître que l'action communautaire n'est pas un monolithe, et que les pratiques ciblées contiennent des enjeux différents. La Table de quartier de Parc-Extension, en tant que Table de concertation multi-réseau et multi-sectorielle n'a pas le même mandat qu'une Table de la petite enfance, qui n'ont pas le même mandat qu'un organisme offrant des cercles de lectures pour enfant. La politique, si elle prend soin de distinguer un organisme et un

⁸ Actuellement au nombre de 6 (tables et regroupements) : Regroupement en Aménagement de Parc-Extension (RAMPE), Groupe d'action en sécurité alimentaire de Parc-Extension (GRASAPE), Table des Aînés de Parc-Extension, Table de concertation Femmes de Parc-Extension, Coalition Jeunesse de Parc-Extension (CJPE), Table de concertation en Petite Enfance de Parc-Extension (TCPEPE), Regroupement interculturel de Parc-Extension (RIPE). D'autres organismes comme ceux oeuvrant dans le domaine de l'employabilité sont membres de tables couvrant un plus vaste territoire géographique (Table de concertation et d'action en employabilité du Centre Nord).

regroupement, n'appréhende dont le type d'organisme influencera nécessairement le rapport que la Ville entretiendra avec lui.

Ce manque de nuance peut conduire à un flou dans les relations inter partenariales unissant la ville, l'arrondissement, les regroupements et les organismes. Par exemple, la Table de quartier s'est intéressée à un appel de projet à l'échelle de l'arrondissement pour lequel elle a voulu soumettre un projet répondant à des enjeux précis du quartier. Elle a d'abord sondé un réseau d'organismes oeuvrant dans les domaines ciblés par l'appel de projet et établi qu'aucun organisme ne comptait soumettre de demande. La Table a ensuite voulu soumettre un projet répondant à des enjeux identifiés par le quartier dans le cadre des étapes initiales de la planification stratégique. Toutefois, la Table a dû se désister pour laisser place à un organisme individuel qui avait bénéficié d'un financement les années précédentes, afin de ne pas créer de compétition qui viendrait miner le travail d'un organisme du quartier que la Table représente.

Par ailleurs, la Table, comme regroupement, se trouve donc malgré elle dans certaines positions de conflit d'intérêt alors qu'elle doit d'une part assurer sa pérennité et en honorant les demandes citoyennes concertées du plan de quartier, et, d'une autre part, soutenir les efforts des partenaires dans leur propre effort pour le plan de quartier. Difficile donc, de pouvoir réellement «respecter l'autonomie des organismes et des regroupements communautaires, » sans porter un regard critique aux conflits d'intérêts amené par la vision monolithique de l'action communautaire telle que définie dans la politique.

Certes, la politique reconnaît qu'elle respecte non seulement les compétences de la Charte de la Ville, mais aussi des «dynamiques locales. » Ainsi, quand la politique engage la ville, «à ne pas participer à la détermination de l'orientation,» elle est amenée à la faire dans l'octroi du financement selon les dynamiques et la culture communautaire en place. Loin d'être un reproche, il s'agit de reconnaître que les réalités socio-économiques engagent inconsciemment une forme d'ingérence.

Recommandation: Établir des principes directeurs en matière de soutien

Les regroupements et les organismes communautaires n'ont pas les mêmes intérêts. La Ville doit approfondir sa réflexion sur les rapports distincts qu'elle entretient avec ces deux types d'acteurs du milieu communautaire. La politique reconnaît déjà que les regroupements sont des interlocuteurs clé pouvant représenter les organismes dans les instances d'influence. Faudrait-il que la politique reconnaisse les regroupements communautaires comme instances communautaires de première ligne entretenant une relation de proximité avec la Ville?

Dans les faits, cette pratique se fait déjà. Lorsque des organismes veulent opérer dans le quartier et ont besoin de lettre de soutien pour leurs projets, on leur répond qu'ils doivent passer par la Table de quartier afin de recevoir l'approbation que les objectifs poursuivis correspondent à ceux établis par le quartier à travers la planification stratégique de la Table. Par ailleurs, Centraide et les représentants de la Ville interagissent de plus près avec la Table qu'avec les autres organismes en les côtoyant sur les rencontres de comité de planification stratégique, sur les comités de travail et même sur le conseil d'administration (où la Ville siège comme membre observateur).

Si la Ville reconnaît déjà les groupements comme des interlocuteurs clés, devrait-elle sonder la plus «haute» instance communautaire, les Tables de quartier, dans l'octroi de son soutien? C'est une réflexion qui doit être reflétée à même la Politique.

Enjeu 2: Une relation implicite de subordination et une hiérarchie verticale

La politique crée un lien de subordination implicite. Très simplement, la Ville soutient des organismes financièrement (et autre) pour que ceux-ci, avec leur connaissance citoyenne, encourage l'accès à des services ou de l'information. Le secteur communautaire vient donc soutenir et compléter les vides laissés par les réalités municipales institutionnelles, sans toutefois avoir une reconnaissance à l'extérieur de ces lignes. Ainsi, les milieux communautaires, bien qu'ils se dévouent à la cause de la défense des droits collectifs et connaissent les citoyens qu'ils défendent, ne sont pas interpellés pour réfléchir aux enjeux qui sortent des domaines identifiés.

Par conséquent, on ne fait pas appel à l'expertise des domaines communautaires à l'intérieur de champs de compétence précis. Parmi ces exemples, le sort des résidents de Parc-Extension au lendemain de l'inauguration du Campus MIL. Depuis 8 ans déjà, les organismes du quartier tels le (Comité Action de Parc-Extension) CAPE et le Réseau de recherche action de Parc-Extension (CBAR) ont tenté en vain de sensibiliser les acteurs institutionnels de l'impact qu'un tel campus universitaire aurait pour les résidents du quartier.

Si la politique souhaite vouloir «influencer positivement d'autres acteurs appelés à collaborer avec le milieu communautaire,» il doit y avoir un réel effort de sensibilisation auprès des partenaires qui sortent des liens préétablis. Les organismes ont dû recourir à diverses stratégies (articles de journaux, manifestations). Or, les partenaires de la Table avaient accumulé des demandes et ciblés des besoins concrets pour s'assurer qu'une insertion d'un tel complexe soit des plus équitables et éthiques possibles. Leurs demandes sont restées sans réponse.

Recommandation 1: Reconnaître l'expertise communautaire en dehors des champs traditionnels de compétence.

La politique reconnaît l'expertise précieuse des regroupements communautaires⁹. Si des projets urbains ont des impacts majeurs dans un quartier, les organismes et regroupements communautaires se portant à la défenses de ses résidents devraient être contactés pour comprendre leurs impacts.

Recommandation 2 : Intégrer cette expertise aux mécanismes municipaux de prise de décision; par exemple, en prévoyant une participation, à titre de membre d'un comité ou d'invité, à divers lieux de discussion et de concertation (consultations, comités directeurs ou autres), à des analyses de besoins, au développement et à la réalisation de projets ou encore à la préparation d'orientations, de politiques, de programmes ou de projets.

4. LES ENJEUX: SELON LES PARTENAIRES

Cette partie résume les enjeux et les recommandations émises par les partenaires de la Table de quartier de Parc-Extension ayant répondu au questionnaire en annexe 1. En annexe 2, une lettre de l'organisme Pact de Rue à l'intention de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise a été intégralement reproduite.

Enjeu 1 : Manque de soutien à l'action et à la mission des organismes communautaires de Parc-Extension

D'une manière générale, les organismes de Parc-Extension ne se sentent pas soutenus dans leur action par la Ville. Dans Parc-Extension, de nombreux organismes ont un ancrage très local, tributaire d'une situation spécifique au quartier (une plaque tournante pour les nouveaux-arrivants, pourcentage important de personnes à statut migratoire précaire, diversité linguistique sans comparaison avec le reste de l'île de Montréal, etc.) et reçoivent peu de soutien financier et logistique. Certains organismes ayant des antennes à travers l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et/ou dans tout Montréal **constatent des divergences de traitement entre les quartiers, notamment pour l'attribution des subventions.**

C'est au niveau des tables de concertation, quand elles sont structurées depuis longtemps, que la collaboration Ville-organismes semble la plus harmonieuse. Une coordonnatrice d'une Table de

⁹ P. 14

concertation (autre que la Table de quartier) s'est déclarée très satisfaite des relations entretenues avec la conseillère en développement communautaire de l'arrondissement: « [elle] connaît nos projets et peut nous aider dans leur mise en oeuvre (au-delà de leur financement) grâce à des partenariats, du partage et du relayage d'information. [...] Il n'y a pas d'entrave dans notre travail, une compréhension de nos réalités et une reconnaissance de nos expertises. », dit-elle. Une autre participante souligne les efforts mis par la communauté de Parc-Extension pour aller parler à la Ville (création de l'Alliance communautaire de Parc-Extension en 2012), toujours en vain. **Les regroupements intersectoriels comme les tables de concertation sont perçus comme des interlocuteurs privilégiés**, car ils connaissent « la sensibilité des organismes » ; **pourtant, ils sont les grands absents de la politique de l'action communautaire de la Ville.**

Recommandation 1 : Revoir la répartition de l'aide municipale aux organismes qui desservent une population vulnérable en fonction de la densité de leur présence sur le territoire du district, et non seulement en fonction du nombre global de personnes vulnérables habitant sur ce territoire.

Recommandation 2 : Reconnaître et définir le rôle des tables (sectorielles, multi-réseaux) dans la *Politique montréalaise pour l'action communautaire*.

Les organismes (par ailleurs présents sur plusieurs tables de concertation, dans et hors territoire) soulignent que les **conditions d'un soutien réel à l'action font défaut, même lorsque la mission de l'organisme entre dans les champs de compétence de la Ville.**

Ainsi, un participant associé à un organisme de défense des droits au logement souligne qu'une collaboration plus étroite entre la Ville et ce type d'organismes serait la bienvenue dans un contexte de gentrification sauvage comme Parc-Extension en vit actuellement, pour construire davantage de logements sociaux et pallier les conséquences des "rénovictions". Le directeur d'une agence de développement communautaire déplore quant à lui le manque de reconnaissance de la légitimité des organismes oeuvrant pour le logement social auprès de la Ville-centre, alors que le Service de l'habitation possède 5 à 10% de son budget¹⁰. La pertinence du communautaire vient de ce qu'il est inséré dans un milieu particulier, or ses besoins, ses ressources et les analyses qu'elle offre sur un secteur limité sont moins efficacement rencontrées par les enjeux plus globaux de la municipalité. Par ailleurs, les membres des concertations en logement ne sont pas toujours représentatifs de la population ni des préoccupations de Parc-Extension. De fait, les organismes les plus soutenus sont structurés selon un modèle québécois francophone de type libéral-libertaire.

¹⁰ Créé il y a un an, « le Service de l'habitation a pour mission de soutenir et d'accélérer un développement résidentiel équilibré à Montréal, d'améliorer l'habitat et de répondre aux enjeux urbains en intervenant de façon structurante sur le cadre bâti et le territoire. » (<https://montreal.ca/unites/service-de-lhabitation>)

Du point de vue de l'intégration socio-culturelle des nouveaux-arrivants et de l'insertion des personnes immigrantes ou racisées, autre champ de compétence de la Ville, un manque de reconnaissance par la Ville de l'expérience de terrain, du professionnalisme et de l'implantation durable de certains organismes dans le quartier est déploré, notamment dans l'attribution des financements. Une participante se demande si ce type d'organisme n'est pas victime d'une forme de discrimination systémique.

Recommandation 1 : Pour faciliter le dialogue direct avec les organismes communautaires dans Parc-Extension notamment, la Ville pourrait embaucher des interprètes et davantage de personnes issues des minorités culturelles présentes dans ce quartier. Ainsi, une plus grande diversité de membres d'organismes aurait accès à la discussion directement avec les instances de concertation ou la Ville.

Recommandation 2 : Créer un poste de responsable au niveau exécutif qui représente les associations, organismes et regroupements communautaires et non institutionnels.

Recommandation 3 : Créer davantage de prix de reconnaissance pour le milieu communautaire qui récompensent leur impact en développement social.

Recommandation 4 : Reconnaître l'ancienneté et l'expérience de terrain des organismes comme un critère dans l'attribution des fonds de la Ville, au même titre que leur professionnalisme et leurs résultats concrets.

D'autre part, **la Ville, à travers l'Arrondissement, ne diffuse que peu d'informations sur le quartier** (par exemple, comme énumère un médecin participant, « sur les impacts du nouveau siège de l'Université de Montréal sur le quartier, sur les garderies, les magasins, la circulation, la sécurité, le logement »). Elle ne rend que très partiellement publiques les données statistiques disponibles pour Parc-Extension (indices de logement, sécurité sociale, nombre d'enfants dans les écoles, etc.). Les organismes comme les intervenants des services sociaux et de santé gagneraient à connaître ces informations de manière continue et plus régulière afin d'entretenir des relations plus étroites entre eux et avec la population. Par exemple, quatre projets de logement sont en cours de développement dans le quartier, dont les organismes ne sont pas au courant. Les nouvelles circulent le plus souvent par le bouche-à-oreille et le réseautage, ce qui freine le développement de projets ou le limite aux mêmes acteurs qui connaissent ce réseau.

Recommandation : Informer clairement et uniformément le milieu socio-communautaire et de santé des statistiques du quartier mises à jour régulièrement, des nouvelles et des changements dans le quartier et de leurs impacts.

Plus globalement, la plupart des organismes sont tributaires des déménagements fréquents d'un site à l'autre depuis les années 1980-90. Actuellement locataires d'un complexe appartenant à la Commission scolaire de Montréal, **ils sont pénalisés par des conditions de salubrité, de sécurité et d'installation (eau, électricité) très en-dessous des normes, voire dangereuses.** Depuis 2016, la fermeture de l'auditorium dédié aux rassemblements et activités des associations culturelles et organismes à vocation artistique a provoqué **le ralentissement de la vie communautaire, festive et culturelle de quartier, d'une diversité foisonnante unique à Montréal**, le seul lieu culturel restant étant la salle de diffusion de la Ville, qui reste fermée aux artistes non professionnels, malgré de nombreuses réclamations de la part des organismes, et fonctionne selon le système des Maisons de la culture de Montréal. Enfin, plus récemment, des travaux de rénovation majeurs dans l'établissement scolaire affectent la répartition des locaux occupés par la Ville. **Un lieu pérenne et accueillant, conforme aux normes de sécurité et de salubrité, pour offrir des services adaptés aux besoins de la population, est la première condition pour la reconnaissance, la mise en valeur et le développement de l'action communautaire dans Parc-Extension.**

Recommandation : Faire de la Ville un partenaire responsable, engagé dans la volonté de préserver la richesse propre à parc-Extension, pour un développement pérenne de sa vie communautaire, associative, culturelle et solidaire, en l'aidant de manière plus soutenue dans la recherche d'installations et la mise en oeuvre de son espace communautaire.

Enjeu 2 : Manque de transparence et d'autonomie dans les relations entre les organismes communautaires et la Ville

D'après presque tous les répondants interrogés (sauf une personne), **les organismes ancrés sur leur territoire**, surtout les organismes locaux, de taille plus modeste, qui sont pourtant la ressource première vers laquelle se tournent les populations les plus vulnérables à Parc-Extension, **peinent à être reconnus auprès des grandes instances**, car ils ne peuvent pas toujours déléguer leurs représentants dans les concertations, lieux de collaboration obligés avec la Ville, faute de personnel et/ou de temps.

Recommandation : Afin de faciliter la reconnaissance de tous les organismes et de leur mission, la Ville devrait déléguer des agents de terrain pour documenter les besoins des organismes à la source, comme le font les fondations charitables, par exemple.

Dans le cas des organismes oeuvrant dans le secteur du logement, leur manque d'autonomie réelle est rapporté, pour deux raisons essentiellement :

- Ces organismes doivent obtenir l'appui des tables de concertation et sectorielles, donc faire des compromis avec les institutions et instances politiques municipales qui siègent sur ces tables en fonction de leurs priorités ou de leurs systèmes, et ne peuvent ainsi répondre directement aux besoins de la population qu'ils sont censés desservir. Par ailleurs, ces lieux de concertation incitent à développer des projets relevant d'une certaine efficacité ciblée sur les objectifs des partenaires financiers, et non une discussion franche et approfondie entre organismes du même secteur d'activité pour définir une stratégie de collaboration. Bref, **les rapports avec la Ville sont vécus comme formatés et indirects.**
- La Ville reconnaît ce manque de transparence en acceptant la **compétition farouche avec les promoteurs immobiliers privés.** Il existe un programme d'aide financière qui encourage le regroupement des ressources publiques, communautaires et privées pour réaliser des logements sociaux et communautaires pour les ménages à revenu faible ou modeste (AccèsLogis Québec). Quand un immeuble est à la vente, la Ville devrait avoir un processus d'appel d'offres pour les groupes porteurs, sauf qu'elle ne l'annonce pas et laisse ses contrats à d'importants regroupements de gestion immobilière (comme HAPOPEX dans le quartier, le plus petit des grands gestionnaires avec 400 logements). Or, ce sont les groupes les plus ancrés dans la communauté, avec dans leur corps des représentants de la diversité de la population impactée, qui devraient pouvoir prendre en charge ces appels. L'impact social et le changement observable sont beaucoup plus grands quand la population affectée par la création de logement social est impliquée.

Recommandation 1 : Rendre plus directs et humains les rapports entre les organismes et la Ville, afin que cette dernière prenne connaissance sur le terrain des besoins et activités propres aux organismes communautaires dans Parc-Extension

Recommandation 2 : Permettre à des gestionnaires immobiliers ancrés sur le terrain de participer aux appels d'offres pour créer plus de logement social et abordable à Parc-Extension

Quant à l'insertion professionnelle, le palier municipal s'en occupe peu. Le secteur de l'employabilité est pris en charge surtout par le palier provincial, oblitérant le fait que l'intégration passe principalement par l'obtention d'un emploi, qui améliore la qualité de vie. Une participante coordonnatrice d'un organisme en employabilité note : « La complémentarité entre le développement d'une carrière durable et l'intégration des immigrants et nouveaux arrivés est souvent oubliée. Lorsqu'elle est reconnue, il y a très peu d'emphase dessus, par peur de dédoubler les initiatives du gouvernement du Québec. En fait, **c'est exactement ce [dont] les personnes immigrantes ont besoin, ce dédoublement des initiatives**, car elles sont souvent mal renseignées et ne prennent pas souvent l'initiative de chercher les ressources qui pourraient vraiment les aider ».

Recommandation : Aider les personnes immigrantes, qui constituent une part importante de la population de Parc-Extension, et ce, quel que soit leur statut migratoire, dans l'obtention d'un emploi pour mieux contribuer à leur insertion et à leur qualité de vie globale.

Enjeu 3 : Manque de transparence et de pérennité dans l'attribution des financements

Les enjeux diffèrent d'un quartier à l'autre et les programmes de subvention de la Ville ne reflètent que très partiellement cette réalité, ce qui entraîne de constants ajustements et contournements par les organismes, alors qu'elles ont une mission précise et ancrée dans leur milieu, pour se conformer aux axes et priorités identifiés par les politiques en développement socioculturel de la Ville. Très peu de financements sont offerts au niveau des arrondissements.

Plusieurs organismes ont fait part de leurs **difficultés à rencontrer les exigences des programmes et appels à projets lancés par la Ville**, que ce soit un organisme ancien, à l'influence reconnue dans le quartier ou une récente agence de développement des infrastructures à impact social par la vente d'obligations communautaires. À propos de certains programmes récurrents comme Montréal Interculturel (PMI) ou Ville-MTESS, ils ont énoncé :

- la disproportion entre le temps, les ressources et l'énergie investis dans la rédaction de demandes de subvention et la somme espérée ou obtenue
- un formalisme, une rigueur et une transparence exigés jugés comme excessifs envers des organismes aux moyens et/ou ressources humaines réduits.
- un manque de transparence sur la composition des jurys, les facteurs de prises de décision, la répartition des fonds et les barèmes d'évaluation
- des carences dans la diffusion de l'information sur le contenu des programmes et le processus de dépôt de projet, ainsi que sur les soutiens apportés aux organismes intéressés (par exemple, discussion avant dépôt sur les projets en cours de rédaction avec les conseillers en développement communautaire de l'arrondissement)
- un manque de communication de l'information entre les groupes communautaires
- un manque de consultation directe des partenaires pour connaître leurs besoins sur le terrain avant de définir des priorités de financement (contrairement à d'autres programmes subventionnaires comme Centraide, Avenir d'enfants ou au provincial)
- des difficultés d'appropriation de la nouvelle plateforme de dépôt (GSS) et un soutien parfois peu efficace.

Recommandation 1 : Dresser une liste des organismes subventionnés par la Ville afin de savoir qui obtient quel financement et d'équilibrer les ressources en fonction des déficits au prochain exercice ou par d'autres subventions

Recommandation 2 : Faire connaître aux organismes les résultats des projets financés afin de les aider à retracer l'affectation des fonds et à proposer des services complémentaires

Recommandation 3 : Consulter prioritairement les organismes, institutions, hommes d'affaires et résidents du quartier pour connaître leurs besoins concrets.

De plus, il faut noter qu'il n'y a **pas assez de représentation de la diversité parmi les décideurs de l'octroi des financements**, autant du côté de la fonction publique que du côté des instances politiques, ce qui génère un sentiment d'incompréhension d'une partie de la population qui ne reconnaît pas nécessairement ses priorités dans les axes choisis par la Ville et autres paliers de gouvernement. Ainsi, même les programmes pour la diversité sont finalement orientés vers les populations blanches francophones.

Enjeu 4 : Des priorités à revoir

D'après plusieurs organismes interrogés, **les priorités de la Ville seraient à reconsidérer en fonction des besoins réels de la population**. Parmi les exemples identifiés dans le cas de Parc-Extension, on retrouve le logement social et l'employabilité des personnes réfugiées et demandeuses d'asile.

Un participant a évoqué un « rendez-vous manqué » entre les besoins du quartier et le soutien municipal par rapport à l'achat d'immeubles sur la rue Beaumont, encore très peu chère il y a cinq ans. À cette époque, la Ville savait que l'université allait emménager sur l'actuel campus MIL et aurait pu acheter une bonne partie de la rue pour en faire du logement social ou à moindre coût, si le logement était une de ses priorités. Malheureusement, parce que ce type d'achat n'est pas rentable pour la Ville, rien ne s'est passé.

Une autre participante dénonce « l'oubli » dans lequel tombent les réfugiés et demandeurs d'asile, et leur difficile insertion sur le marché du travail, alors que l'emploi constitue la garantie de pouvoir subvenir aux besoins primaires. « Les organismes communautaires tentent de les aider, mais sans les fonds nécessaires, ils sont souvent surchargés et manquent de ressources humaines, techniques et financières pour le faire. » Considérés comme une population instable sur laquelle il n'est pas rentable d'investir, les demandeurs d'asile attendent parfois entre 3 et 10 ans avant d'obtenir la réponse du ministère de l'Immigration et vivent entre temps dans des conditions de « précarité abjecte », d'après cette participante. Ils représentent cependant un bassin de main d'oeuvre qui souhaite contribuer au développement économique et social du pays. Elle demande donc aux divers paliers de gouvernement de prendre en charge de façon

urgente la question de l’insertion professionnelle des réfugiés, demandeurs d’asile et migrants à statut précaire, afin de leur donner la possibilité d’accéder à une certaine qualité de vie.

La prise en charge par la Ville des personnes en statut précaire est d’autant plus urgente que des situations d’abus par des bureaux de consultants en immigration et des réseaux de passeurs semblent exister à Parc-Extension. Certains bureaux de consultants exigent des frais surélevés à leurs clients pour un service peu recommandable, qui pousse souvent les demandeurs d’asile qui y ont recours à la détresse financière et psychologique. Des cas sont connus, notamment chez les intervenants du CLSC, mais faute de soutien et d’information sur le nombre de demandeurs d’asile ou la salubrité des logements fournis par les institutions municipales notamment, peu de solutions sont mises en oeuvre, ou alors elles relèvent du dévouement du personnel.

Recommandation 1 : Prioriser l’achat de bâtiments dans Parc-Extension quand les prix sont bas pour en faire du logement abordable ou social.

Recommandation 2 : Trouver des solutions pour l’insertion socio-professionnelle des réfugiés et demandeurs d’asile de Montréal, dont 21% résident à Parc-Extension.

Recommandation 3 : Ouvrir un bureau du PRAIDA dans l’édifice de la Mairie d’arrondissement pour mieux protéger, accompagner et informer les demandeurs d’asile sur leurs droits.

CONCLUSION : TRANSCRIPTION DE 19 RECOMMANDATIONS

1. Établir des principes directeurs en matière de soutien
2. Reconnaître l’expertise communautaire en dehors des champs traditionnels de compétence
3. Intégrer cette expertise aux mécanismes municipaux de prise de décision
4. Revoir la répartition de l’aide municipale aux organismes qui desservent une population vulnérable en fonction de la densité de leur présence sur le territoire du district
5. Reconnaître et définir le rôle des tables (sectorielles, multi-réseaux) dans la *Politique montréalaise pour l’action communautaire*
6. Embaucher à la Ville des interprètes et davantage de personnes issues des minorités culturelles
7. Créer un poste de responsable au niveau exécutif qui représente les associations, organismes et regroupements communautaires et non institutionnels
8. Créer davantage de prix de reconnaissance pour le milieu communautaire qui récompensent leur impact en développement social

9. Reconnaître l'ancienneté et l'expérience de terrain des organismes comme un critère dans l'attribution des fonds de la Ville
10. Informer clairement et uniformément le milieu socio-communautaire et de santé des statistiques du quartier mises à jour régulièrement, des nouvelles et des changements dans le quartier et de leurs impacts
11. Faire de la Ville un partenaire responsable, engagé dans la volonté de préserver la richesse propre à parc-Extension, en l'aidant de manière plus soutenue dans la recherche d'installations et la mise en oeuvre de son espace communautaire
12. Déléguer des agents de terrain pour documenter les besoins des organismes à la source
13. Permettre à des gestionnaires immobiliers ancrés sur le terrain de participer aux appels d'offres pour créer plus de logement social et abordable à Parc-Extension
14. Prioriser l'achat de bâtiments dans Parc-Extension quand les prix sont bas pour en faire du logement abordable ou social
15. Aider les personnes immigrantes, quel que soit leur statut migratoire, dans l'obtention d'un emploi
16. Dresser une liste des organismes subventionnés par la Ville
17. Faire connaître aux organismes les résultats des projets financés
18. Trouver des solutions pour l'insertion socio-professionnelle des réfugiés et demandeurs d'asile
19. Ouvrir un bureau du PRAIDA dans l'édifice de la Mairie d'arrondissement

ANNEXE 1:**Politique montréalaise de l'action communautaire**
Consultation des organismes et regroupements dans Parc-Extension

Ces questions visent à prendre le pouls de l'action communautaire dans Parc-Extension, à diffuser et à commenter la [Politique montréalaise de l'action communautaire](#) développée depuis 2018 et qui fait l'objet d'une consultation publique aujourd'hui. Vos réponses seront analysées et compilées dans un mémoire qui sera déposé début février à la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise.

En envoyant ce questionnaire, vous autorisez la Table de quartier de Parc-Extension à utiliser l'ensemble de son contenu pour rédiger le mémoire. Si vous ne souhaitez pas que ce questionnaire soit exploité, veuillez nous en avvertir expressément en envoyant un courriel à communication@parcex.org.

La Table de quartier de Parc-Extension vous remercie chaleureusement pour votre contribution!

A. Identification

1. Nom de l'organisme / regroupement :

2. Organisme /regroupement communautaire oeuvrant dans :

Quel secteur ?

Au niveau (national, international, provincial, local...) :

3. Faites-vous partie d'un Regroupement Intersectoriel d'action communautaire ?

4. Comptez-vous déposer un mémoire à la commission ?

5. Avez-vous participé à la présentation de la Politique par la Ville le 13 novembre dernier?

B. Appréciation de la Politique

6. D'après la Politique (p. 13), "la Ville de Montréal ne fait pas que collaborer avec les organismes communautaires : elle noue avec eux des relations à court, à moyen ou à long terme; elle les connaît, les rencontre, valorise leur travail, recourt à leur savoir-faire et bénéficie de leur grand sens de l'initiative."

Vous sentez-vous actuellement soutenu dans votre action par la Ville ?

7. D'après la Politique (p. 16) : "Basé sur les valeurs de transparence ainsi que de confiance et de respect mutuels, le partenariat éthique exige de la Ville de respecter, outre son autonomie, la diversité du milieu communautaire et de ses pratiques. (...) Chaque partie convient de la complémentarité des actions de son partenaire et prend aussi en compte ses contraintes et enjeux."

D'après vous, ce partenariat est-il respecté et comment serait-il possible de l'améliorer ?

8. Afin de développer des partenariats éthiques et transparents, la Ville s'engage, entre autres, à : "diffuser une information claire concernant ses programmes, ses critères d'admissibilité et d'attribution, ses diverses formes de soutien, ses paramètres de frais admissibles, ses processus, ses appels de projets et leurs résultats, ainsi que l'utilisation des fonds." (p.16)

D'après votre expérience, comment favoriser la transparence et l'éthique dans l'attribution des programmes de la Ville aux organismes et dans leur évaluation ?

C. Autres commentaires

Dans cette partie, nous vous invitons à nous faire part de tous vos commentaires additionnels.

ANNEXE 2 : LETTRE DE L'ORGANISME PACT DE RUE



Montréal, le 24 janvier 2020

À l'attention de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

Objet : Avis sur la Politique montréalaise pour l'action communautaire

C'est dans le cadre de la consultation publique en vue d'adopter une Politique montréalaise pour l'action communautaire que Projet Ado-Communautaire en Travail de rue a le plaisir de vous faire parvenir cet avis.

Notre organisme, situé dans 7 quartiers Montréalais (Villeray, St-Michel, Parc Extension, St-Léonard, Rosemont, Petite Patrie et Mercier-Ouest) a pour mission de réaliser ses actions par le biais du travail de rue, PACT de rue agit directement auprès des jeunes et personnes en difficulté afin de promouvoir les saines habitudes de vie, de prévenir les comportements à risque et de favoriser le mieux vivre ensemble.

Notre organisme est membre du ROCQTR (Regroupement des Organismes Communautaires Québécois pour le Travail de Rue), de la TOMS (Table des Organismes Montréalais SIDA) et du RESAL (Réseau d'échange et de Soutien aux Actions Locales en prévention de la violence) où la Ville de Montréal est membre. Nous soutenons la démarche collective des regroupements montréalais en action communautaire autonome et les avis émis suite aux démarches de concertation. Nous tenons à saluer la volonté de la Ville de Montréal de reconnaître l'importance du rôle social que jouent les organismes d'action communautaire et d'en reconnaître les spécificités, en conformité avec la Politique de soutien et de reconnaissance de l'action communautaire du Québec. Cette proposition de Politique montréalaise en témoigne. Toutefois, nous demandons à ce que les améliorations suivantes soient apportées à la Politique montréalaise:

Mettre de l'avant l'apport du mouvement communautaire au développement des droits sociaux. S'inspirer davantage du Cadre de référence national en matière d'action communautaire pour

mieux définir l'action communautaire, l'action communautaire autonome et la défense collective des droits. Protéger sans équivoque l'autonomie des groupes, notamment en excluant toute possibilité d'assister aux rencontres des conseils d'administration, en respectant la confidentialité des renseignements des personnes qu'ils rejoignent et en respectant leur rayonnement territorial. Définir davantage l'éducation populaire autonome, notamment en s'inspirant de la définition mise de l'avant par le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ).

De façon générale, utiliser un vocabulaire qui traduise les valeurs du mouvement communautaire. Pour tous les programmes de financement, assurer la transparence, la prévisibilité et la proportionnalité de l'ensemble des processus (demandes, contrats et reddition de compte). Privilégier des financements à long terme ou récurrents. Privilégier l'attribution de subventions aux ententes de sous-traitance. Publier une liste de programmes de financement (en annexe de la Politique) et la mettre à jour annuellement. Reconnaître que la contribution de la Ville à loger les groupes communautaires est une responsabilité sociale allant au-delà du rôle de propriétaire immobilier.

Mieux reconnaître le rôle des regroupements, notamment pour leur expertise, leur représentativité et leur contribution à la défense des droits sociaux. Favoriser la participation de tous les regroupements d'action communautaire autonomes concernés au comité de suivi de la Politique. Mettre en place un mécanisme de résolution des désaccords. Rendre effective l'adhésion de tous les paliers décisionnels et administratifs de la région de Montréal (conseil d'agglomération, villes et arrondissements) et de façon pérenne, au-delà des changements d'administration. S'engager à adopter un plan d'action avec des mesures de soutien financier structurantes.

Nous vous encourageons à poursuivre le travail amorcé avec le milieu communautaire afin de doter toutes les instances de l'île de Montréal d'une Politique de reconnaissance qui favorise l'épanouissement et la participation sociale de toutes et de tous.

Robert Paris

Directeur-Général

PACT de rue

8105 de Gaspé #200 Mtl, Qc. H2P 29

514-278-9181

pact@videotron.ca

www.pactderue.org